



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Question écrite n° 12654

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessaire adaptation du centre national d'enseignement à distance (CNED). Elle souhaiterait donc qu'il lui précise les mesures instaurées suite au rapport annuel de la Cour des comptes de 2013 qui avait souligné l'inadaptation de l'offre en ligne dispensée par cet établissement public.

Texte de la réponse

Dans son rapport de 2013, la Cour des comptes avait adressé au ministère de l'Education nationale la recommandation suivante : « définir des objectifs et des modalités d'intégration de la formation en ligne dans l'enseignement scolaire et en tirer les conséquences dans le contrat pluriannuel ». Cette recommandation a été intégrée au projet d'établissement « CNED 24/24 » (2012-2015) et a permis la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT), qui constitue l'une des transformations technologiques permettant de passer de l'enseignement à distance à un enseignement véritablement en ligne. Il est adapté à l'apprentissage à distance par une gestion renouvelée du temps et de l'espace ; ses services sont disponibles 24 heures sur 24, de façon synchrone ou non, pour des utilisateurs mobiles ou connectés, et pour des services numériques divers. Ainsi, le CNED, par le repositionnement qu'il a engagé depuis 2012 au sein du système éducatif français, a montré sa capacité à être un partenaire efficace et à devenir un acteur de l'accompagnement de certaines politiques publiques dans le cadre du plan numérique ministériel. Depuis 2013, ont été déployés des dispositifs comme : - D'COL, qui apporte une réponse au besoin d'individualisation et de personnalisation de l'accompagnement de chaque élève et qui rend ce dernier plus autonome en lui permettant d'utiliser un service en ligne tout en lui assurant la présence d'un enseignant-référent à ses côtés, dans son établissement ; -ou encore English for schools et Deutsch für Schulen qui permettent aux enseignants de tirer parti des potentialités du numérique et de sa complémentarité avec l'enseignement en classe. Il importe de souligner également le rôle joué par l'établissement en appui du dispositif "Devoirs faits" lancé par le ministère à l'automne 2017. Dans le nouveau contrat d'objectifs et de performance actuellement en cours de finalisation, la question de cette transition est centrale : tout en maintenant sa priorité vis-à-vis de l'enseignement à distance au bénéfice des élèves empêchés, l'opérateur prend également en compte les élèves non empêchés dans une collaboration toujours plus grande avec les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Claire O'Petit](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12654

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8661

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 12139